

**Mairie**  
**FRANGY EN BRESSE**  
**711330**

Le conseil municipal s'est réuni le lundi **27 juin 2016** à 20 H 30 sous la présidence de Patrick GUILLOT, Maire

Secrétaire de séance : Josette COMBETTE.

Excusés : Karine BOURGEOIS et Mickaël HAURY.

**Le Conseil Municipal :**

- Approuve le compte-rendu de la séance précédente.
- Opte pour une répartition dérogatoire libre du F.P.I.C. 2016 au profit de la Communauté de Communes.
- Approuve la participation d'un montant de 3.555,71 € au fonds de concours voirie de la CCB71.
- Adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif de l'exercice 2015.
- Sollicite de la Région Bourgogne/Franche-Comté une aide pour l'aménagement d'un « verger de sauvegarde », sur le terrain jouxtant le « lotissement du terrain du château », dont le coût s'élève à 635 €.
- Accepte de résilier à la date du 31 juillet prochain, les baux conclus avec LA POSTE et évoque les mesures conservatoires à effectuer sur ce bâtiment.
- Discute de la fin des travaux du bâtiment dit « maison Pargaud », des divers équipements restant à réaliser et de l'ouverture, début juillet du café-restaurant et de l'Agence Postale.
- Prend connaissance de la candidature reçue pour la location de l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de la mairie et charge Monsieur le Maire de recontacter l'intéressée.
- Décide de ne pas réviser le montant des loyers au titre de la présente année civile, sur l'ensemble des baux à usage d'habitation et fixe au jeudi 30 à 17 heures 30, la visite d'appartements (état de sortie des lieux, diverses réparations demandées par des locataires).
- Donne son accord pour l'attribution à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de nouvelles compétences obligatoires à la Communauté de Communes qui pourra néanmoins, faire appel aux syndicats en place, notamment syndicat mixte et SICED.
- Décide l'achat d'une faucheuse d'accotements ; une décision modificative à la section d'investissement du budget sera prise.
- Est informé que les travaux 2016 sur la voirie d'intérêt communautaire, d'un montant de 18.901 € HT, ont débuté.
- Discute des principales dispositions envisagées dans le Schéma de COhérence Territoriale et de leurs conséquences en matière de constructibilité pour nos petites communes.
- Fixe à 20 € le tarif du stère de bois de chauffage et entend une proposition d'achat de 15 peupliers sur pieds.

La Secrétaire :



Le Maire :

